

## AVENANT N° 1

### CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION METZ TENNIS DE TABLE

**Entre :**

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 31 mars 2011 et arrêté de délégation en date du 27 avril 2010, ci-après désignée par les termes la Ville,

**d'une part,**

**Et**

2) l'Association dénommée Metz Tennis de Table, représentée par Monsieur Philippe BORDES, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **PRÉAMBULE**

La section SMEC Tennis de Table a disparu avec la dissolution du SMEC omnisports en juillet 2009. Afin d'assurer une continuité dans le développement de la pratique du Tennis de Table à Metz, une nouvelle structure autonome – Metz Tennis de Table - a été constituée.

Outre le développement du Tennis de Table, cette nouvelle association participe au championnat de France au plus haut niveau avec notamment une équipe masculine en PROB et une équipe féminine en PROA.

Par ailleurs, l'association Metz Tennis de Table organise également deux manifestations de grande envergure :

- le Championnat de France des Régions qui a réuni environ 400 compétiteurs, et
- le Circuit Mondial Juniors qui réunira en avril prochain des participants et encadrants des cinq continents.

A ce titre, ce club bénéficiera du soutien tant financier (versement de subventions) que matériel (par la mise à disposition d'équipements sportifs notamment) de la Ville de Metz.

Le présent avenant a pour objectif d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'Association Metz Tennis de Table dans le cadre de l'organisation du Circuit Mondial Junior qui aura lieu du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai prochain.

## **ARTICLE 1**

L'article 4 de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association Metz Tennis de Table portant sur les « Crédit de fonctionnement », est modifié comme suit :

« Conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 et du 31 mars 2011, une subvention globale d'un montant de 137 000 € est allouée à l'Association Metz Tennis de Table. Ce montant comprend :

- une subvention de fonctionnement de 100 000 € allouée par délibération du 27 janvier 2011 ;
- une subvention de 12 000 € allouée par délibération du 27 janvier 2011 dans le cadre de l'organisation du Championnat de France des Régions ;
- une subvention de 25 000 € attribuée par délibération du 31 mars 2011 au titre du Circuit Mondial Juniors. Cette subvention sera versée en deux fois : 18 000 € à la signature du présent avenant et le solde à l'issue de la manifestation sur présentation d'un bilan financier

## **ARTICLE 2**

A défaut des modifications qui précèdent, toutes les dispositions de la convention d'origine demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

Le Président  
de l'Association Metz Tennis de Table

Philippe BORDES

Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD